

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 21 septembre 2022

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	9
VOTANTS	9

DATE DE LA CONVOCATION

12 septembre 2022

OBJET

Délibération N°2022-36

REP

ARTICLES
BRICOLAGE
JARDINAGE

AUTORISATION

DE

SIGNATURE

CONTRAT

ECO-MOBILIER

2022-2027

L'an deux mil vingt deux, le vingt-et-un septembre à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Messieurs BERNARD, BIGNON, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mme LEONARD et Mr JUSZEZACK.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU.

Monsieur GOUEDARD Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER explique aux membres du bureau que de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) sont apparues.

Il s'agit des filières concernant les Jeux et Jouets et les Articles de Bricolage et de Jardinage.

Monsieur Netzer indique que pour la filière Articles de Bricolage et de Jardinage, l'éco-organisme Eco-Mobilier a été agréé par l'État pour la période 2022-2027.

Après les explications sur le contrat et les possibilités, monsieur Netzer demande aux membres du bureau de l'autoriser à signer le contrat avec eco-mobilier concernant la filière Articles de Bricolage et de Jardinage pour la période 2022-2027.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical à l'unanimité autorisent le Président à signer le contrat avec eco-mobilier concernant la filière Articles de Bricolage et de Jardinage pour la période 2022-2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

